

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20170217-D_2017_2_10
Reçu le 27/02/2017

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2017_2_10

L'an deux mille dix sept, le vendredi 17 février à 19 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 08 Février 2017

Présents : 22

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Votants : 23

**Objet : Adhésion à l'Association
des Maires Ruraux de France**

Pouvoirs :

Madame COOLEN Anne-Marie a donné pouvoir à Monsieur NOËL Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COOLEN Anne-Marie

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association des Maires Ruraux de France a sollicité la commune de Mouthiers-sur-Boëme pour qu'elle y adhère. Le montant annuel de l'adhésion s'élève à 56 € / an. Cette association défend les intérêts des communes rurales.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère déjà à l'association des Maires de France.

Entendu cet exposé, après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** ne pas adhérer à l'association des Maires Ruraux de France.

Pour : 0 Contre : 21 Abstention : 2

Emis le 17/02/2017, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 27 FEV. 2017

Le Maire,

Michel CARTERET

